

REGLEMENT Trophée des Vosges 2019 (TDV)

Adhésion Spiridon

Le classement dans un ou plusieurs challenges du TDV implique l'adhésion obligatoire au Spiridon Club Alsace.

Montant de l'inscription 2019 : **10,00 €** sauf juniors : 5€

Date limite d'inscription: 20 août 2019

Attribution de points

Pour l'attribution de points, seul le classement scratch est pris en compte.

A chaque course, le nombre de points obtenus par un coureur est égal à 100 fois le quotient de son rang par le nombre de classés, toutes catégories confondues.

En cas d'arrivée ex-aequo, le rang retenu est celui du dernier coureur du groupe des ex-aequo.

Exemple :

Classement scratch du coureur : 19^e - Nombre de classés : 320

Nombre de points obtenus : $19 / 320 \times 100 = 5,9375$

Classement individuel

Le nombre de points de chaque coureur est la somme des points obtenus dans **les 6 meilleures** courses (**les 4 meilleures pour les junior(e)s**). Le vainqueur sera celui qui a le plus petit nombre de points. Chaque adhérent se voit attribuer un capital de 720 pts en début de saison. A chaque course une tranche de 120 pts sera remplacée par le nombre de points obtenu. Pour être classé il faudra faire un minimum de 4 courses

Classement par équipe

- Classement "femmes" sur **3** athlètes.
- Classement "hommes" sur **4** athlètes.

• Le nombre de points de chaque équipe est la somme des points obtenus au classement individuel (toutes catégories confondues) par les coureurs de l'équipe. Une équipe est constituée de coureurs affiliés à un même club désigné lors de l'inscription au TDV.

Pour les équipes, il est tenu compte des regroupements (A.N.A. E.H.A. P.C.A.,...).

TROPHEE DES VOSGES "**Montagne**"

Le TDV « Montagne » comporte 44 Courses

Juniors H / F : 4 courses de moins de 25 km.

Espoirs-Seniors- V1-V2-V3- V4 H/F : 6 courses au choix sans distinction de distance. Les courses trail comptent également au challenge Montagne

Pour le calcul final seules les 6 meilleures courses seront retenues. Pour être classé il faudra faire un minimum de 4 courses

TROPHEE DES VOSGES "**Trail**"

Le TDV « Trail » comporte 7 Courses « Trail ».

Nombre de course retenues pour le classement : 3

Attribution des points : **identique** au Trophée des Vosges "Montagne"

Classements : **Femmes et Hommes** (sans distinction de catégorie).

N.B. : Les points des courses "Trail" comptent également pour le TDV "Montagne".

TROPHEE DES VOSGES "**Canicross**"

Le TDV comporte : 13 Canicross.

Nombre de course retenues pour le classement canicross : **4** Meilleures courses.

Attribution des points : **identique** au trophée des Vosges "Montagne"

Classements : **JU, SE, VE-H/F**

La plupart des épreuves comptent pour **le challenge national "chien d'Or" FSLC**.

REMISE DES PRIX

Chaque classé au Trophée des Vosges reçoit **un cadeau et un diplôme souvenir**.

La remise des prix et récompenses par catégories et par équipes aura lieu lors de la soirée "*Trophée des Vosges*" le samedi 14 décembre 2019.